



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 20/03/2023

Le Conseil d'administration du CCAS du CENTRE D ACTION SOCIALE ET COMMUNALE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 20 mars 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°5 : Budget primitif 2023 MARPA

Présents :

Madame LUGUET Pascale Présidente

Madame MANDEIX Catherine Vice-Présidente

Madame FRECHET Christine Déléguée

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame SADRES Valérie Membres élus

Monsieur BRU Philippe, Monsieur BACHOWSKI Jean Claude Membres désignés

Absents excusés :

Monsieur FAINZANG Bernard (donne pouvoir à Madame LUGUET Pascale)

Monsieur BEAUMONT Stéphane (absent excusé), Madame BASSI DONNEFORT

Florence (absente excusée), Madame MANSE Corinne (absente excusée), Monsieur

NADAU Régis (absent excusé), Madame BENFAKIR Dalhila (absente excusée), Madame

COPPOLA Hélène (absente excusée), Madame IZQUIERDO Nathalie (absente excusée),

Madame GONZALO Anne (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	008
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	01

I - Exposés des motifs

Nous soumettons à votre approbation le budget primitif 2023 de la MARPA de Boé.

Le budget global est en suréquilibre de 41 953.29€ avec un total dépenses de 483 773.24€ et un total recettes de 525 726.53€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 414 519.09€.

La section d'investissement est en suréquilibre de 41 953.29€ avec un total dépenses de 69 254.15€ et un total recettes de 111 207.44€.

II - Considérants et références juridiques

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique.

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

APPROUVER : le budget primitif 2023 de la MARPA de Boé, tel que présenté.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Madame Christine FRECHET Mme Pascale Luguët